

**Participation de l'EPFL
au colloque « Friches et territoires durables » du 19/03/2019**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à accorder un soutien financier au financement du colloque « Friches et territoires durables » du 19/03/2019 par la réservation ferme de 40 places qui seront proposées aux administrateurs, collaborateurs ou partenaires de l'EPFL dans la limite de 5000 €.

VU ET APPROUVE

Le 30 NOV. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER